

AFL Honey Comb  
22, route de Joigny  
45320 COURTENAY  
**A l'attention de Monsieur Olivier POISSON**

**N/REF** : CB/SR/LND DEVECO-2022-158

**V/REF** : Courier du 14/01/2022

**OBJET** : Usage futur suite à transfert d'activités de l'installation classée exploitée par AFL Honey Comb à Courtenay

Monsieur,

Je fais suite à votre courrier du 14 janvier 2022 dans lequel vous reprenez les différents points relatifs au transfert de l'activité d'AFL Honey Comb actuellement située au 22, route de Joigny.

Comme la loi vous y oblige, vous consultez la 3CBO compétente en matière d'urbanisme afin de requérir son avis quant à l'usage futur du bâtiment. Votre proposition est que cet usage soit maintenu en industriel, tout en étant bien sûr compatible avec le plan local d'Urbanisme en vigueur.

Compte tenu des éléments fournis, j'émet un avis favorable au nom de la 3CBO sur cette proposition.

Je reste à votre entière disposition et vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

À Château-Renard,  
Le 8/02/2022,  
Le Président de la 3CBO  
**Christophe BETHOUL**

